

## **RESOLUTION SUR LA PEINE DE MORT ET LE TERRORISME MOBILISATION DES BARREAUX**

Nous, Barreau de Paris, membre fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort, et le Barreau de Norvège, à l'occasion du 6ème congrès mondial sur la peine de mort qui se tient du 21 au 23 juin à Oslo,

### **Constatant que :**

- Un nombre important de condamnations à mort sont prononcées en lien avec des infractions terroristes ;
- Les législations de nombreux Etats ont élargi la définition d'actes de terrorisme augmentant le risque d'appliquer la peine de mort de manière arbitraire ou discriminatoire ;

### **Rappelant que :**

- Le rôle des Barreaux est de protéger la liberté d'exercice de la profession d'avocat et de contribuer au renforcement de l'Etat de droit ;
- Les Barreaux et organisations professionnelles d'avocats ont un rôle majeur à jouer en faveur de l'abolition de la peine de mort et de l'instauration d'un moratoire ;
- La nécessité pour les Etats de lutter contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme et ;
- L'absence d'effet dissuasif de la peine de mort vis-à-vis des crimes de terrorisme ;

### **Appelons les Barreaux et organisations professionnelles d'avocats de pays abolitionnistes ou rétentionnistes :**

- A être particulièrement attentifs à ce que la lutte contre le terrorisme n'aboutisse pas à un affaiblissement de l'Etat de droit ;
- A veiller à ce que dans le cadre des législations rétentionnistes, la peine de mort reste strictement réservée aux crimes les plus graves (homicides volontaires) ;
- A défendre le respect des garanties judiciaires accordées aux personnes passibles de la peine de mort dans les procès pour terrorisme.